

*Initiatives ministérielles*

La Commission canadienne du blé m'a dit que certains acheteurs de grain ne veulent pas se rendre au port de Montréal, même s'il est ouvert l'année durant, à cause des glaces. En fait, Cuba en est un bon exemple. Actuellement, ce pays achète du grain du Canada et vient en prendre livraison au port de Halifax.

La commission m'a dit que, toutes choses égales par ailleurs, si le port de Halifax est fermé, Cuba s'adressera peut-être à un autre fournisseur. Nous perdrons des ventes de grain que nous n'avons pas les moyens de perdre, que nous perdons déjà en grandes quantités et à cause desquelles nos marchés habituels sont menacés. Nous courons au devant des problèmes en fermant ces deux ports.

Les habitants des Maritimes sont depuis longtemps reconnaissants pour ce programme. Ils se sont également préoccupés de son coût et ont voulu s'assurer que le gouvernement fédéral en obtenait pour son argent. En fait, en 1985, comme je l'ai déjà dit, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique a présenté deux mémoires au gouvernement actuel dans lesquels elle exposait une solution de remplacement.

Contrairement à ce que dit le ministre, des mémoires ont été présentés qui ne souhaitaient pas la suppression du programme. Ces mémoires décrivent une solution de remplacement. Ils ne proposaient pas de supprimer le programme, mais de lui apporter des modifications qui réduiraient le coût de moitié.

Les provinces de l'Atlantique ont proposé une solution en 1985, lorsque le programme coûtait entre 34 et 40 millions de dollars. Elles ont soumis une proposition qui aurait permis au gouvernement d'économiser 20 millions par année. Le gouvernement n'en a pas tenu compte. Il s'agissait de modifications qui, assuraient-elles, auraient pour effet de réduire de moitié le coût du programme sans en supprimer aucun aspect et tout en maintenant un élément essentiel de l'économie des Maritimes. Quelle fut, pensez-vous, la réaction du gouvernement à cette proposition bien conçue? Que pensez-vous qu'il a répondu à la Commission des transports des provinces de l'Atlantique?

Mes collègues de l'opposition et moi nous sommes fait rappeler à maintes reprises par divers ministres l'engagement du gouvernement actuel à consulter les gens. Lorsque nous l'avons accusé non seulement de ne pas consulter les Canadiens mais de ne pas tenir compte de leur opinion, nous nous sommes fait dire en termes parfois très peu flatteurs que le gouvernement les consultait bel et bien. Les ministres font remarquer que leur gouverne-

ment se soucie des besoins des Canadiens, qu'il définit et élabore des programmes pour le bien de tous les Canadiens. J'aurais donc pensé qu'il prendrait la proposition au moins au sérieux.

La Commission des transports des provinces de l'Atlantique n'est pas un organisme éphémère. La commission c'est un organisme fort respecté qui existe depuis de nombreuses années et qui représente toutes les couches de la société des provinces atlantiques. En 1985, elle a présenté non pas un mais deux mémoires bien documentés et bien pensés dans lesquels elle a proposé des modifications au programme de subventions de l'Est, qui permettraient d'économiser 20 millions de dollars par année.

Quelle sorte de réponse a-t-elle obtenue de cet aimable gouvernement? Elle pourrait se résumer en une phrase du troisième rapport qu'il a déposé en septembre dernier. La commission n'a jamais reçu de réponse du gouvernement au sujet de ses propositions. Pas le moindre écho.

Ce n'est pas que le gouvernement n'a pas lu les rapports, qu'il n'a pas invité de porte-parole de la commission pour exposer en détail les propositions ou qu'il n'a pas demandé à ceux-ci certains changements. Il n'a même pas envoyé le moindre accusé de réception.

Le ministre a dit qu'il n'avait reçu aucune proposition en faveur du maintien de ce programme. En ne répondant pas à ces excellents mémoires, le gouvernement fait preuve d'arrogance. Il montre qu'il a perdu le contact avec la base. En somme, il montre qu'il fait fi de ceux qui sont en désaccord avec lui. Il se fiche éperdument que vous cultiviez des pommes de terre à l'Île-du-Prince-Édouard, que vous exerciez le droit à Halifax ou que vous présidiez la Commission des transports des provinces de l'Atlantique.

Non seulement le gouvernement fait-il preuve d'arrogance à l'égard des Canadiens, mais il méprise le Parlement en mettant déjà en application, sans son approbation, le projet de loi C-26. Ce n'est là rien de nouveau, car il a déjà eu recours à la clôture onze fois, c'est-à-dire plus de fois que tout autre gouvernement depuis que notre pays existe.

En adoptant cette mesure des plus malheureuses, le gouvernement s'est presque assuré que ce projet de loi ne ferait l'objet d'aucun changement à quelque étape que ce soit de son examen. Il saute aux yeux que si le Parlement décidait de ne pas mettre en application ce projet de loi, préférant en adopter un autre propre à maintenir le programme, le gouvernement pourrait faire l'objet de millions de dollars de poursuites en dommages-intérêts